



Formation lecture de plans et "marquage-piquetage" conformément à la nouvelle réglementation DT-DICT

OBJECTIFS

- connaître la réglementation en vigueur concernant l'opération de "Marquage-Piquetage" conformément à la réglementation en vigueur (*article R 554-27 du Code de l'environnement*),
- savoir lire les plans en réponse aux DICT ou DT-DICT conjointe,
- savoir interpréter les recommandations de sécurité visant à prévenir les endommagements de réseaux,
- savoir gérer les aléas de chantier : arrêt de chantier, constat contradictoire de dommage sur ouvrage.

PROGRAMME

Contexte réglementaire

- la réforme anti-endommagement des réseaux : pourquoi ?
- les différents réseaux enterrés et aériens (*éléments constitutifs, dangerosité, affleurants visibles, code couleur concernant le grillage avertisseur, ...*)
- Investigations Complémentaires (IC) en phase études et Opérations de Localisation (OL) en phase démarrage du chantier par "l'exécutant des travaux" (= l'entreprise)
- la détection des réseaux : retours d'expériences, la certification obligatoire
- réglementation concernant le contenu des plans en réponse aux DICT ou DT-DICT conjointe

La cartographie des réseaux enterrés, la lecture des plans

- globe terrestre au plan de réseaux : notions de topographie (*RGF 93, IGN 69, plan géo-référencé, techniques de relevé terrestre dont GPS*)
- les éléments présents dans le plan : indications spécifiques (*son orientation, la représentation des différents matériaux*), échelles, légendes (*les réseaux principaux, les branchements, les affleurants, ...*)
- le fond de plan : le fond de plan cadastral, le plan topographique, le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- la classe de précision des plans : classe A, B, C

L'opération de "marquage-piquetage"

- réglementation concernant l'opération de "marquage-piquetage" : "qui doit faire quoi ?", les contrôles de la DREAL, exemples de sanctions prononcées
- le Compte Rendu de "marquage-piquetage", une étape importante : comment le renseigner ?

Après midi : étude de cas sur le terrain

A partir de plans de réseaux en réponse aux DICT, les stagiaires doivent :

- réaliser le "marquage-piquetage" conformément à la réglementation en vigueur.
- établir un procès-verbal de marquage-piquetage

La séance se termine par une analyse critique des opérations de "marquage piquetage" réalisées par les différents groupes.

PUBLIC VISÉ

Chefs de chantier, géomètres des entreprises de Travaux Publics
Agents des collectivités locales
(travaux en régie)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés - Questions / Réponses
Retours d'expériences du formateur, expert en VRD (*Voirie et Réseaux Divers*) et expert juridique sur la réglementation anti-endommagement des réseaux
Étude de cas sur le terrain (*opération de "marquage-piquetage"*)

SUIVI DE L'ACTION

Feuille de présence par demi journée
Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires

VALIDATION

Attestation de compétence délivrée à l'issue de l'examen AIPR

DURÉE & HORAIRES

1 journée soit 7 heures (*dont une demie journée sur le terrain*)

CONDITIONS

En intra dans les locaux du client ou dans une salle de formation réservée par OFC TP
Étude de cas réalisée à proximité de la salle de formation